

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1483

31 décembre 2005

SOMMAIRE

200 Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg	71169	Gecis Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg	71146
Almeezan Luxembourg, S.à r.l.	71138	Gecis International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	71163
Alpha Investments, S.à r.l., Luxembourg	71143	Global Financial Investments S.A., Luxembourg	71157
Avisia Propreté, S.à r.l., Bertrange	71162	Hansa Overseas Holding S.A., Luxembourg	71160
AZ Socfin, S.à r.l., Luxembourg	71147	IQ Solutions, S.à r.l., Strassen	71155
Bantleon Invest S.A., Luxembourg	71170	IQ Solutions, S.à r.l., Strassen	71157
BCI Holding S.A., Luxembourg	71142	Jupiter Properties, S.à r.l., Luxembourg	71144
BCI Holding S.A., Luxembourg	71142	Levaru, S.à r.l., Luxembourg	71171
Café Little Pub, S.à r.l., Diekirch	71158	Lure, S.à r.l., Luxembourg	71149
CDRD Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	71169	Monergest S.A., Luxembourg	71162
Certus International S.A., Luxembourg	71171	Noramco Asset Management S.A., Luxembourg	71170
CFD Luxembourg S.A., Luxembourg	71153	Nouvelle Luxelec S.A., Wecker	71154
CFD Luxembourg S.A., Luxembourg	71154	O2Divers, A.s.b.l., Tarchamps	71158
Citi FCP S.A., Luxembourg	71166	Permal Multi-Manager Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	71166
Citi FCP S.A., Luxembourg	71173	Primax, S.à r.l.	71163
CitiMoney S.A., Luxembourg	71165	Riviera Property S.A., Luxembourg	71157
CitiMoney S.A., Luxembourg	71172	Ronndriesch 1 S.A., Luxembourg	71171
DH Real Estate Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg	71166	Ronndriesch 2 S.A., Luxembourg	71152
DH Real Estate Luxembourg IV, S.à r.l., Luxembourg	71166	SFX SC, Luxembourg	71172
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	71168	SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Luxembourg	71138
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg	71169	SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Luxembourg	71142
Diana Properties, S.à r.l., Luxembourg	71167	SHKM S.A., Luxembourg	71173
Direct Holiday S.A., Luxembourg	71163	SLE S.A., Wilwerdange	71158
Douvelle S.A., Luxembourg	71157	SREI (Serviced Offices), S.à r.l., Luxembourg	71170
Euro Zing I S.A., Luxembourg	71154	Stationery Products, S.à r.l., Luxembourg	71172
Euro Zing I S.A., Luxembourg	71154	Sunbridge Holding S.A., Luxembourg	71143
Eurocap Holding S.A., Luxembourg	71164	T-Line Investment S.A., Luxembourg	71147
Excess International S.A., Luxembourg	71150	T-Line Investment S.A., Luxembourg	71147
FAM Fund, Sicav, Luxembourg	71145	Troy GAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	71160
Fabbriche Ceramiche Investments, S.à r.l., Luxembourg	71148	Troy, S.à r.l., Luxembourg	71161
Finka S.A., Luxembourg	71161	Tumba, S.à r.l., Luxembourg	71171
Gecis Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg	71165	U.P. S.A., Luxembourg	71154
Gecis Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg	71165	Vasby No.2, S.à r.l., Luxembourg	71163
		(Les) Vérandas 4 Saisons de Lux.E S.A., Wiltz	71158
		Victor Spiltz S.A., Luxembourg	71146

ALMEEZAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.306.800.

R. C. Luxembourg B 97.638.

La convention de domiciliation conclue entre la société et MONNET PROFESSIONAL SERVICES, en date du 9 décembre 2003, a été résiliée suivant décision commune des parties en date du 29 septembre 2004 (avec effet au 29 décembre 2004).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082489.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.906.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., en abrégé SGG, une société anonyme ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.906), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 3 novembre 1998, sous le numéro 800 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 23 septembre 2002, sous le numéro 1377 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur François Pauly, administrateur-délégué de la BANQUE SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefan Justinger, directeur général de la BANQUE SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Langsur (Allemagne).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Souscription et libération des nouvelles actions.

2) Modification de l'objet social de la Société.

3) Refonte totale des statuts de la Société en langue allemande.

4) Démission des administrateurs et du réviseur d'entreprises.

5) Nomination de nouveaux administrateurs de la Société.

6) Autorisation de délégation de la gestion journalière.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles de la Société sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

L'entière des quinze mille (15.000) actions nouvelles est souscrite par SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à 4, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.696, représentée par Monsieur François Pauly prénommé en vertu d'une procuration ci-annexée, le deuxième actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription. Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR

250.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par une banque de la place.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société pour adopter celui d'un professionnel du secteur financier exerçant l'activité de conseiller en opérations financières et de domiciliataire conformément aux articles 25 et 29 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société qui seront désormais rédigés en langue allemande. Ces statuts auront la teneur suivante:

Art. 1. Gesellschaftsform und Bezeichnung. Es besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., abgekürzt «SGG».

Art. 2. Sitz Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Geschäftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung jeder Art von Dienstleistungen in Bezug auf die Gründung, Domizilierung und Verwaltung von Gesellschaften und Unternehmen, ihrer Leitung, ihrer Aufsicht und Überwachung, die Buchhaltung, die Erstellung von Bilanzen, die Erbringung von Dienstleistungen als Handels- oder Industriebevollmächtigte sowie die Durchführung von Bürodiensten für Rechnung Dritter, natürlicher oder juristischer Personen, sowie die Vermietung von Büroräumlichkeiten.

Desweiteren kann die Gesellschaft die Finanz- Anlage- und Vermögensberatung jedweder Art von in- und ausländischen Gesellschaften sowie von natürlichen Personen durchführen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen ihrer Tätigkeit, insbesondere bei Finanzgeschäften, als Treuhänder auftreten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten handelsbezogener, industrieller und finanzieller Natur ausüben, die für die Verwirklichung ihres Geschäftszweckes nützlich geschätzt werden.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg ausüben als auch im Ausland.

Die Gesellschaft kann noch mittels der Finanzierung, der Teilnahme, der Benutzung von Derivaten oder jeder anderen Art auf Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften eingehen, anderen Unternehmen Hilfeleistungen, Darlehen oder Sicherheiten gewähren sowie Eigentumsrechte erwerben oder handeln, die der Erfüllung des Geschäftszweckes dienlich sind.

Art. 5. Gesellschaftsvermögen. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) eingeteilt in dreissigtausend (30.000) Aktien ohne Nennwert.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen («Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn») und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Aktien. Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Alle Aktien der Gesellschaft werden in das Aktienregister eingetragen, welches bei der Gesellschaft oder bei einer oder mehreren hierfür von der Gesellschaft bezeichneten Personen geführt wird, und dieses Register wird die Namen jedes Inhabers von Aktien, seinen ständigen oder gewählten Wohnsitz und die Zahl der von ihm gehaltenen Aktien enthalten.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Register begründet. Den Eigentümern von Namensaktien werden Bescheinigungen über die Eintragung ausgestellt.

Alle Aktien haben gleiche Rechte, welche der Gesellschaft gegenüber unteilbar sind.

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig.

Der Verwaltungsrat wird von den Aktionären anlässlich der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt; die Gesellschafterversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen oder ersetzt werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Geschäftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 9. Verwaltungsratssitzung. Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Verwaltungsratsvorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende leitet die Verwaltungsratssitzungen und die Gesellschafterversammlungen. In seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Mitglieder des Verwaltungsrates ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder im Falle der Gesellschafterversammlung, eine andere Person mit der Leitung beauftragen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden zu jeder Verwaltungsratssitzung wenigstens zwei Tage vor dem entsprechenden Datum schriftlich eingeladen, außer in Eilfällen, wobei die Art des Eilfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telegramm, E-mail, Telex, Telefax oder andere ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine eigene Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sofern sämtliche Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Verwaltungsratssitzung ohne Einladung stattfinden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich auf jeder Verwaltungsratssitzung durch schriftliche, per Telegramm, E-mail, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel übermittelte Vollmacht durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, daß sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat kann nur auf ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder ein anderes vom Verwaltungsrat festgelegtes Quorum anwesend oder vertreten sind.

Verwaltungsratsbeschlüsse werden protokolliert und die Protokolle werden vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung unterzeichnet. Auszüge aus diesen Protokollen, welche zu Beweis Zwecken in gerichtlichen oder sonstigen Verfahren erstellt werden, sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtsgültig zu unterzeichnen.

Beschlüsse werden mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit fällt dem Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung das entscheidende Stimmrecht zu.

Schriftliche Beschlüsse im Umlaufverfahren, welche von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet sind, stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich; jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann solche Beschlüsse schriftlich, durch Telegramm, E-mail, Telex, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel billigen. Diese Billigung wird schriftlich zu bestätigen sein und die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll zum Nachweis der Beschlussfassung.

Art. 10. Übertragung von Befugnissen. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft (einschließlich der Befugnis, als Zeichnungsberechtigter für die Gesellschaft zu handeln) an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein und können ihre Befugnisse, vorbehaltlich der Genehmigung des Verwaltungsrates, weiterdelegieren. Ihre Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Der Verwaltungsrat kann desweiteren Einzelvollmachten durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden übertragen.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Art. 11. Zeichnungsbefugnis. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift des oder der Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 12. Interessenkonflikt. Verträge und sonstige Geschäfte zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Unternehmung werden nicht dadurch beeinträchtigt oder deshalb ungültig, weil ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder leitende Angestellte der Gesellschaft an dieser anderen Gesellschaft oder Unternehmung ein persönliches Interesse haben oder dort Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, leitender oder sonstiger Angestellter sind. Jedes Verwaltungsratsmitglied und jeder leitende Angestellte der Gesellschaft, welche(r) als Verwaltungsratsmitglied, leitender Angestellter oder einfacher Angestellter in einer Gesellschaft oder Unternehmung, mit welcher die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, wird durch diese Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Unternehmung nicht daran gehindert, im Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Sofern ein Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft im Zusammenhang mit einem Geschäftsvorfall der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegengesetztes persönliches Interesse hat, wird dieses Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter dem Verwaltungsrat dieses entgegengesetzte persönliche Interesse mitteilen und im Zusammenhang mit diesem Geschäftsvorfall nicht an Beratungen oder Abstimmungen teilnehmen. Dieser Geschäftsvorfall wird ebenso wie das persönliche Interesse des Verwaltungsratsmitglieds oder leitenden Angestellten der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung berichtet.

Art. 13. Freistellung des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft kann jedes Mitglied des Verwaltungsrates oder jeden leitenden Angestellten von angemessenen Auslagen freistellen, welche von ihm im Zusammenhang mit einer Klage,

einer Rechtsverfolgungsmaßnahme oder einem Verfahren entstanden sind, an welchem er aufgrund seiner Stellung als Verwaltungsratsmitglied oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder, auf seinen Antrag hin, auch einer anderen Gesellschaft, an welcher die Gesellschaft als Aktionär beteiligt ist oder bei welcher die Gesellschaft Gläubiger ist und von der er keine Entschädigung erhält, beteiligt ist, außer in Fällen, in welchen er aufgrund solcher Klagen, Rechtsverfolgungsmaßnahmen oder Verfahren wegen grob fahrlässigen oder fehlerhaften Verhaltens endgültig verurteilt wird.

Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden und sofern der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere Ansprüche nicht aus.

Art. 14. Wirtschaftsprüfer. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren in Luxemburg zugelassenen Wirtschaftsprüfern geprüft, die durch den Verwaltungsrat ernannt werden.

Art. 15. Gesellschafterversammlung. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Die Gesellschafterversammlung tritt auf Einladung des Verwaltungsrates zusammen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftsvermögens besitzen, zusammentreten.

Die jährliche Hauptversammlung findet rechts statt am 22. des Monats April um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher oder ein Bank-Feiertag in Luxemburg ist, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am nächstfolgenden Werktag abgehalten.

Andere Gesellschafterversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, wie dies in der entsprechenden Einladung angegeben wird.

Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn oder dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Gesellschafterversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Gesellschafterversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 17. Ausschüttungen. Der Verwaltungsrat stellt bis spätestens drei Monate nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Gesellschafterversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem/den Wirtschaftsprüfer(n) vor, der/die seinerseits/ihrerseits der Gesellschafterversammlung Bericht erstattet/erstatten.

Die Gesellschafterversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Zwischenausüttungen im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Art. 18. Auflösung. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, welche ihrerseits natürliche oder juristische Personen sein können. Die Gesellschafterversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütungen fest.

Art. 19. Änderung der Satzung. Die Satzung kann durch eine Gesellschafterversammlung, welche den Quorum- und Mehrheitserfordernissen gemäß dem Gesetz entspricht, geändert werden.

Art. 20. Anwendbares Recht. Die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, in seiner jeweils gültigen Fassung über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la Société.

Elle décide en outre de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2007:

- Friedrich Carl Janssen, associé-gérant de SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, Cologne, 4, Unter Sachsenhausen, D-50667 Cologne, né le 5 mai 1944 à Hirschberg / Schlesien,

- Dr. Christian A. Camenzind, administrateur-délégué de BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (SCHWEIZ) AG, Zurich, Uraniastrasse 28, CH-8022 Zürich, né le 10 mai 1960 à Zurich, Suisse.

- François Pauly, administrateur-délégué de BANK SAL OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, né le 30 juin 1964 à Luxembourg.

- Paul Mousel, licencié en droit, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du réviseur d'entreprises de la Société, Monsieur Joseph Treis.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide conformément à l'article 60 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'autoriser le conseil d'administration de déléguer à un ou plusieurs de ses membres la gestion journalière de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pauly, S. Justinger, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, vol. 149S, fol. 51, case 2. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

F. Baden.

(074419.3/200/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(074423.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

BCI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 24.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue le 15 juin 2005

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs Messieurs Jacques Loesch, Tom Loesch, René Diede-
rich, Karl Pistotnik et Hans Gassner ainsi que le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour un terme qui
viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BCI HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073494.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

BCI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 24.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00970, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073496.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

71143

SUNBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.095.

L'an deux mille cinq, le vingt sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant ès-qualité d'administrateur de la société SUNBRIDGE HOLDING S.A.

Laquelle a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

- Suivant contrat de cession d'actions sous seing privé en date du 2 mai 2005, dont copie demeurera annexée aux présentes, la société MERIDIAN CAPITAL PARTNERS SERVICES LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC numéro 53895 et ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams, a cédé et transporté avec toute garantie de droit et de fait à la société ESTUARY INC., Société de droit Panaméen enregistrée le 7 mars 2005 sous Ecriture publique 4644, N° Microjacket 479029, document 746499, ayant son siège social à Arango-Orillac Building 2, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama,

qui a accepté, la pleine propriété de 3.099 (trois mille quatre-vingt-dix-neuf) actions, numérotées 0001-3099, de la société anonyme SUNBRIDGE HOLDING S.A. ayant son siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.095 constituée suivant acte reçu le 23 décembre 2003 société, publiée au Mémorial C numéro 137 le 3 février 2004.

- Les actions cédées ont été intégralement libérées et aucune disposition statutaire ne peut faire obstacle à ladite cession.

- Cette vente a été faite à la charge du cessionnaire, qui s'y est obligé:

- 1) de supporter tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera ouverture;
- 2) d'accomplir toutes les obligations auxquelles sont soumis les actionnaires par les statuts de la société, dont il a déclaré avoir parfaite connaissance, le tout à la pleine et entière décharge du cédant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes, sont évalués à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, qui est connue par le notaire, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 48, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

J. Elvinger.

(073616.2/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

ALPHA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.974.

Il résulte d'un contrat de cession de parts entre R.C.S. MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.337 (R.C.S.) et SUBSEA 7 B.V., une société à responsabilité limitée hollandaise, ayant son siège social à Treubstraat 1H, 2288 EG Rijswijk aux Pays-Bas (Subsea), en présence d'ALPHA INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société) que R.C.S. a cédé les 125 parts sociales d'une valeur de 100 euros chacune qu'elle détenait dans la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Subsea avec effet au 20 juillet 2005.

Suite à cette cession, SUBSEA 7 B.V. est devenu l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

ALPHA INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073381.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

JUPITER PROPERTIES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 110.075.

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FABBRICHE CERAMICHE 27 S.r.l., société de droit italien avec siège social à I-20121 Milan, 4, Piazza S. Erasmo, inscrite au Registro delle Imprese de Milano sous le numéro 03712160963, ici représentée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 28 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de JUPITER PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites par la société FABBRICHE CERAMICHE 27, S.r.l., prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.050,- euros.

Résolutions prises par la constituante

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, né à I-Rome, le 22 février 1949, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 août 2005, vol. 469, fol. 41, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2005.

A. Lentz.

(075369.3/221/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

FAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.491.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 17 juillet 2005

En date du 17 juillet 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Edward Wermeer en date du 15 juillet 2005;
- de nommer Monsieur Albert Van Gaalen président du Conseil.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAM FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073361.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

71146

VICTOR SPILTZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 98.308.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé à L-2535 Luxembourg;
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN LIMITED, ayant son siège social établi à n° 2 Commercial Centre Square, PO Box 71, Alofi, Niue;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme VICTOR SPILTZ S.A., avec siège social à L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B numéro 98.308, a été constituée par acte notarié en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil numéro 182 du 13 février 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme VICTOR SPILTZ S.A., s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinq cents (500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VICTOR SPILTZ S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Sabbatucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J. Elvinger.

(075391.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

GE CIS GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.350.000.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.548.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 juillet 2005

Il résulte de résolutions prises par les associés de la Société que:

- Monsieur Andrew Michael Spence, ayant comme adresse 768 Mayfield Avenue, Stanford, CA 94305 aux Etats-Unis d'Amérique, et

- Monsieur James Madden, ayant comme adresse 5 Harbor Island, Newport Beach, CA 92660 aux Etats-Unis d'Amérique,

ont été nommés au poste de gérant avec effet au 11 juillet 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073380.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

AZ SOCFIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 105.351.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des deux associés de la société: AZ SOCFIN, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 65, rue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, lui données le 14 décembre 2004, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à l'acte de constitution de la Société, reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 8 avril 2005.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- qu'en date du 22 décembre 2004, le comparant, Monsieur Marc Loesch, a requis le notaire instrumentant de dresser au nom et pour compte de deux associés, l'acte de constitution de la société AZ SOCFIN, avec siège social au 65, rue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 105.351;

- que par suite d'une erreur matérielle, le siège social d'un des associés, à savoir GLAVERBEL ROUX a été indiqué erronément;

- que ledit acte constitution du 22 décembre 2004 est par conséquent à rectifier par l'indication:

GLAVERBEL ROUX, une société régie par le droit belge, ayant son siège social au 60, rue de Gosselies, B-6044 Charleroi;

- que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 22 décembre 2004, demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005, vol. 895, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2005.

J.-J. Wagner.

(075316.3/239/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

T-LINE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 73.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(073198.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

T-LINE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 73.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(073199.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

FABBRICHE CERAMICHE INVESTMENTS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 110.074.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FABBRICHE CERAMICHE 27 S.r.l., société de droit italien avec siège social à I-20121 Milan, 4, Piazza S. Erasmo, inscrite au Registro delle Imprese de Milano sous le numéro 03712160963, ici représentée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 28 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de FABBRICHE CERAMICHE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites par la société FABBRICHE CERAMICHE 27, S.r.l., prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.050.- euros.

Résolutions prises par la constituante

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, né à I-Rome, le 22 février 1949, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, A. Lenz.

Enregistré à Remich, le 16 août 2005, vol. 469, fol. 41, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2005.

A. Lenz.

(075367.3/221/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

LURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 96.553.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour LURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(073187.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

EXCESS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 110.073.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
2. Monsieur Romain Kremer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EXCESS INTERNATIONAL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille six.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Madame Nathalie Mager, prénommée	15.500,-	15.500,-	155
2) Monsieur Romain Kremer, prénommé.	15.500,-	15.500,-	155
Total	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

71152

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, né à I-Rome, le 22 février 1949, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2005.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Mager, R. Kremer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 août 2005, vol. 469, fol. 41, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2005.

A. Lentz.

(075365.3/221/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

RONNDRIESCH 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue R. Stümper.

R. C. Luxembourg B 75.771.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2005 que:

- Monsieur Jacques Wolter, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

a été élu Administrateur pour une durée de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Joseph Dostert, Administrateur démissionnaire,

que:

- Monsieur Aloyse Wagner, Maître-électricien, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé Administrateur-délégué, pour la même période,

et que:

- l'adresse du siège social a été transférée du 106, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg au 9, rue R. Stümper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073428.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CFD LUXEMBOURG, Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.499.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CFD LUXEMBOURG, R.C. Numéro 102.499 ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1111 du 4 novembre 2004.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de

Monsieur Jean-Christophe Montant, administrateur-délégué, demeurant à L-7475 Schoos.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la valeur nominale des actions de six cent vingt euros (EUR 620,-) à mille euros (EUR 1.000,-).

2. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt (380) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

- Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est changée de six cent vingt euros (EUR 620,-) à mille euros (EUR 1.000,-) de sorte que le capital social de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) sera dorénavant représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt mille (EUR 620.000,-) euros à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt (380) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trois cent quatre-vingt (380) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par CFD CAPITAL MANAGEMENT, avec siège social à F-750008 Paris, 29, avenue Hoche,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Montant, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 juillet 2005,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital

Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J.-C. Montant, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 19, case 9. – Reçu 3.800 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(074767.3/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CFD LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.499.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1263 du 28 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(074768.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour la société U.P. S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(073188.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstroos.

R. C. Luxembourg B 50.240.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073196.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

EURO ZING I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 85.549.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(073200.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

EURO ZING I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 85.549.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(073204.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

IQ SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.072.

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société REFLEX INVESTMENT, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.565;

ici valablement représentée par son gérant, à savoir: Monsieur Stan Torba, expert-comptable, né le 15 avril 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5754 Frisange, Op der Gell 33.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Que la société REFLEX INVESTMENT, S.à r.l., prédésignée, est devenue, suite à une cession de parts sociales, dressée sous seing privé, à la date du 10 juin 2005, entre Monsieur Stan Torba, expert comptable, demeurant au 33 Op der Gell, L-5754 Frisange et elle-même, la seule et unique associée de la société IQ SOLUTIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.072, constituée originellement sous la dénomination de ERNST & YOUNG RESOURCES, aux termes d'un acte notarié du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1339 du 16 septembre 2002.

Les statuts de la société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 152 du 18 février 2005, aux termes duquel la dénomination sociale fut modifiée en celle adoptée actuellement.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée IQ SOLUTIONS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) et se trouve représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues entièrement par la société comparante, REFLEX INVESTMENT, prédésignée.

Ceci exposé, la partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'actuel article quinze (15) des statuts se référant à l'année sociale de la Société, de sorte que l'exercice social puisse courir dorénavant du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année, au lieu du 1^{er} juillet de chaque année au 30 juin de l'année suivante.

L'associé unique décide en outre que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} juillet 2005 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2005 et les exercices suivants débiteront chaque fois le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer intégralement la version anglaise des statuts de la Société et de procéder à une refonte complète des statuts en langue française uniquement, de sorte que ceux-ci aient désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination IQ SOLUTIONS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes détenues par la société REFLEX INVESTMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.565.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit au propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes suivant les conditions définies par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept cents euros.

Dont acte, passé à Strassen, au siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Torba, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005, vol. 895, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2005.

J.-J. Wagner.

(074568.3/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

IQ SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2005.

J.-J. Wagner.

(074570.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GLOBAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 95.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(073201.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

RIVIERA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(073202.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

DOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.859.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073211.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

71158

CAFE LITTLE PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 août 2005, réf. DSO-BH00097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(902680.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

SLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.
R. C. Luxembourg B 96.665.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 août 2005.

Signature.

(902696.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

LES VERANDAS 4 SAISONS DE LUX.E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.051.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

Signature.

(902697.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

O2DIVERS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 6, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg F 1.197.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Laure Alignol, 714B, Fays B-6688, Bertogne (Belgique), Employée;
2. Olivier Thunus, 714B, Fays B-6688, Bertogne (Belgique), Ingénieur;
3. Vanessa Wanufel, 6, Duerfstrooss, L-9689 Tarchamps (Luxembourg), Employée;
4. Sébastien Wilem, 6, Duerfstrooss, L-9689 Tarchamps (Luxembourg), Employée;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association créée ce 15 août 2005 à Tarchamps porte la dénomination de O2DIVERS, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour mission d'organiser des activités subaquatiques telles que la plongée en bouteille ou en apnée.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 6, Duerfstrooss, L-9689 Tarchamps. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association, la personne doit remplir deux conditions:

- Avoir une assurance personnelle de plongée DAN;
- Disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée de moins d'un an.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'apprécia-

tion nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de quatre.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par courrier écrit ou électronique sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par courrier écrit ou électronique, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts ou au règlement d'ordre intérieur de l'association,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- en cas de comportement allant à l'encontre de l'esprit de fraternité développé au sein de l'association.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par courrier écrit ou électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier écrit ou électronique.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par courrier écrit ou électronique.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont le président ou le vice-président, engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire ce lundi 15 août 2005 à Tarchamps, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

Laure Alignol, Olivier Thunus, Vanessa Wanufel, Sébastien Wilem.

3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à 40 euros.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

Olivier Thunus comme président (signature)

Sébastien Wilem comme vice-président (signature)

Vanessa Wanufel comme secrétaire (signature)

Laure Alignol comme trésorière (signature).

Enregistré à Diekirch, le 16 août 2005, réf. DSO-BH00106. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902698.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2005.

TROY GAC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.088.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 août 2005

En date du 5 août 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

* d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc Überecken, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

* de nommer Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Guy Harles, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Alain Peigneux, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

TROY GAC LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073358.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

HANSA OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(073203.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

**TROY, Société à responsabilité limitée,
(anc. TROY II, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 107.292.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 juin 2005 que TPG PARTNERS IV LP, un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., inscrite sous le numéro 3717485, a transféré:

- cinquante (50) des deux-cent cinquante (250) parts sociales qu'elles détenait dans la Société à TPG TROY INC., une company limited by shares constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES, LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman;

- trente (30) des deux-cent cinquante (250) parts sociales qu'elles détenait dans la Société à T3 PARTNERS II, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3397463;

- quatre (4) des deux-cent cinquante (250) parts sociales qu'elles détenait dans la Société à T3 PARALLEL II, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3397461;

- six (6) des deux-cent cinquante (250) parts sociales qu'elles détenait dans la Société à T3 TROY INC., une company limited by shares constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES, LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de TROY (anciennement TROY II, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.292, sont désormais réparties comme suit:

- APAX WW NOMINEES LTD, ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres WIB 1PT, Royaume-Uni: deux-cent cinquante (250) parts sociales;

TPG TROY INC., ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES, LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman: cinquante (50) parts sociales;

T3 PARTNERS II, L.P., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A.: trente (30) parts sociales;

T3 PARALLEL II, L.P., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A.: quatre (4) parts sociales;

T3 TROY INC., ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES, LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman: six (6) parts sociales,

TPG PARTNERS IV LP, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A.: cent soixante (160) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

TROY (anciennement TROY II, S.à r.l.)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03623. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073365.3/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073212.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

71162

MONERGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073213.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

AVISIA PROPRETÉ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 41.127.

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit français RJMF, ayant son siège social au 251, rue de Crimée, F-75019 Paris, ici valablement représentée par Monsieur Pierre Conrad, directeur régional, demeurant 11 Impasse Saint Romaric, F-57050 Le Ban Saint Martin (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vitry sur Seine, le 4 juillet 2005.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois LUDILAU S.A., ayant son siège social au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Philippe Mantz, gérant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée AVISIA PROPRETÉ, avec siège social à Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.127, constituée suivant acte notarié en date du 7 août 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 1^{er} décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 977 du 1^{er} octobre 2004, ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé en date du 22 février 2005, la société LUDILAU S.A., prénommée, a cédé quarante (40) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent quarante-cinq euros (1.245,- EUR) chacune à la société anonyme RJMF, prénommée.

Un exemplaire de la cession de parts sociales restera annexé aux présentes.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident d'accepter la cession de parts sociales de quarante (40) parts sociales dressée sous seing privé à la date 22 février 2005 par la société LUDILAU S.A. et la société RJMF.

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille cinq cents euros (124.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent quarante-cinq euros (1.245,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales appartiennent à RJMF, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3.074.000,- EUR, dont le siège est situé au 251, rue de Crimée, F-75019 Paris, immatriculée sous le numéro 572 181 170 R.C.S. Paris.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Conrad, P. Mantz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005, vol. 895, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2005.

J.-J. Wagner.

(074572.3/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AVISIA PROPLETE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 41.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2005.

J.-J. Wagner.

(074574.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

PRIMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 82.413.

La soussignée, CRT REVISION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la société PRIMAX, S.à r.l., R.C. Luxembourg Section B Numéro 82.413, n'est plus domiciliée et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2005.

CRT REVISION INTERNATIONAL S.A.

R.G.F. Turner

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073311.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

DIRECT HOLIDAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(073356.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

VASBY No.2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.004.

Le bilan pour la période du 29 octobre 2004 (date de constitution) au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(073367.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

GECS INTERNATIONAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.549.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice reprenant les résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juillet 2005:

il convient de lire Monsieur James W. Barter III, en lieu et place de Monsieur John W. Barter III.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073383.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

EUROCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 93.413.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROCAP HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.413, constituée suivant acte du notaire Alphonse Lentz de Remich du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 28 mai 2003, modifiée suivant acte du notaire Blanche Moutrier d'Esch-sur-Alzette du 13 septembre 2004, publié au susdit Mémorial C, numéro 1233 du 1^{er} décembre 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Juditte Neven, employée privée, demeurant à Zoutleeuw (Belgique), qui désigne comme secrétaire Herman Swannet, employé privé, demeurant à Remich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jurgen Van Den Meerssche, employé privé, demeurant à Aalst (Belgique).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Révocation des administrateurs et de l'administrateur-délégué;
- Nomination de nouveaux administrateurs;
- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué;
- Révocation du commissaire aux comptes;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- Détermination de la durée du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels, à savoir:

- Monsieur Manuel De Oliveira, administrateur-délégué, demeurant à Geel (Belgique),
- Madame Imelda Van Gestel, administrateur, demeurant à Geel (Belgique),
- Madame Laïla Desair, administrateur, demeurant à Balen (Belgique),

et leur donne décharge pleine et entière de leurs fonctions.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer trois (3) nouveaux administrateurs, à savoir:

- Madame Juditte Neven, employée privé, née à Geline (Belgique) le 3 janvier 1958, demeurant à B-3440 Zoutleeuw (Belgique), 84, Grote Steenweg;
- Monsieur Rony De Coninck, employé privé, né à Dendermonde (Belgique) le 11 août 1967, demeurant à B-9290 Berlare (Belgique), 57, Koolstraat;
- Monsieur Jurgen Van Den Meerssche, employé privé, né à Aalst (Belgique) le 6 août 1974, demeurant à B-9300 Aalst (Belgique), 364, Gentse Steenweg.

Troisième résolution

Le conseil d'administration, autorisé par l'assemblée générale, nomme comme nouvel administrateur-délégué Jurgen Van Der Meerssche, préqualifié.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Antoon Bonte, demeurant à Geraardsbergen (Belgique) de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière de ses fonctions.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société ELITIUS & ASSOCIES, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée fixe le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans. Leur mandat prendra fin en 2010.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Neven, H. Swannet, J. Van Den Meerssche, R. De Coninck, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 26 juillet 2005, vol. 469, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 août 2005.

R. Arrensdorff.

(074507.3/218/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GE CIS GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.512.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.547.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 juillet 2005

Il résulte de résolutions prises par les associés de la Société que:

- Monsieur Andrew Michael Spence, ayant comme adresse 768 Mayfield Avenue, Stanford, CA 94305 aux Etats-Unis d'Amérique, et

- Monsieur James Madden, ayant comme adresse 5 Harbor Island, Newport Beach, CA 92660 aux Etats-Unis d'Amérique,

ont été nommés au poste de gérant avec effet au 11 juillet 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073384.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CitiMoney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.113.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour le compte de CitiMoney S.A.

CITIBANK INTERNATNIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Beelen

(073388.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

GE CIS GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.512.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.547.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 juillet 2005

Il résulte de résolutions prises par les associés de la Société que Monsieur James W. Barter III, ayant comme adresse 40 Shoolbred Court, Kiawah Island, SC 29455 aux Etats-Unis d'Amérique, a été nommé au poste de gérant avec effet au 25 juillet 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073385.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CITI FCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.121.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour le compte de CITI FCP S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Beelen

(073391.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.500.

Précision quant au mandat de Gérard Becquer:

Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Date de nomination: 17 décembre 2002.

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03145. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073401.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.813.

Précision quant au mandat de Gérard Becquer:

Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Date de nomination: 7 novembre 2000.

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03148. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073402.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

PERMAL MULTI-MANAGER FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.970.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 29 juillet 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PERMAL MULTI-MANAGER FUNDS (LUX) (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

L. de Vet

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02812. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073424.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

DIANA PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.077.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée JUPITER PROPERTIES, S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 12 août 2005, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de DIANA PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites par la société à responsabilité limitée JUPITER PROPERTIES, S.à r.l., prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

Résolutions prises par la constituante

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, né à I-Rome, le 22 février 1949, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 août 2005, vol. 469, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2005.

A. Lentz.

(075372.3/221/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.741.275,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.957.

Précision quant au mandat de Gérard Becquer:

Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Date de nomination: 4 juillet 2000.

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073410.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation volontaire).

Capital social: EUR 3.653.575,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.806.

Précision quant à l'adresse des associés:

- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED,

45, Pall Mall,
SW1Y 5JG Londres,
Royaume-Uni,

Parts détenues: 96.742;

- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED,

45, Pall Mall,
SW1Y 5JG Londres,
Royaume-Uni,

Parts détenues: 16.383;

- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED,

45, Pall Mall,
SW1Y 5JG Londres,
Royaume-Uni,

Parts détenues: 11.937;

- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED,

45, Pall Mall,
SW1Y 5JG Londres,
Royaume-Uni,

Parts détenues: 17.553;

- OFFICERS NOMINEES LIMITED,

45, Pall Mall,
SW1Y 5JG Londres,
Royaume-Uni,

Parts détenues: 3.528.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073414.3/581/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.735.

Précision quant au mandat de Gérard Becquer:

Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Date de nomination: 24 août 2000.

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073416.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Gallasin.

(073464.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

71170

SREI (SERVICED OFFICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 91.628.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 1^{er} juillet 2005

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 1^{er} juillet 2005, SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V., (ayant son siège à Herengracht 216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas), a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 18 Livres Sterling chacune, à la société MSREF V TULIP B.V., ayant son siège social au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

Ainsi, les parts de la société SREI (SERVICED OFFICES), S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- MSREF V TULIP B.V.: 500 parts.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

M. van Krimpen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073422.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

BANTLEON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.580.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 27. Mai 2005

Am 27. Mai 2005 fasste die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Wiederwahl als Verwaltungsratsmitglieder von Herrn Marcel Rösch (als Vorsitzender) und von den Herren Werner Schubiger, Jacques Bofferding und Peter Rommelfangen bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2007.

- Wiederwahl von KPMG AUDIT, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2006.

Luxemburg, den 30. Mai 2005.

Für gleichlautenden Auszug

Für BANTLEON INVEST S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073423.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 75.766.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 24. Juni 2005

Der Jahresbericht per 31. Dezember 2004 war für die Jahreshauptversammlung vom 31. März 2005 nicht verfügbar, so dass diese Versammlung, im Einklang mit den geltenden Rechtsvorschriften, auf den 24. Juni 2005 vertagt wurde.

Am 24. Juni 2005 hat die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Roland Simon, Joseph Becker, Jacques Bofferding, Peter Rommelfangen und Loris Di Vora bis zur nächsten Jahreshauptversammlung von 2006.

- Verlängerung des Mandates von ERNST & YOUNG, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung von 2006.

Luxemburg, den 27. Juni 2005.

Für gleichlautenden Auszug

Für NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073429.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

71171

TUMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.741.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(073369.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

LEVARU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 91.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(073370.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CERTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 42.337,50.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.694.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 9 août 2005 que la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a été relevée de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet au 9 août 2005 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

GALINA INCORPORATED a été élu au poste de Commissaire aux comptes avec effet au 9 août 2005. Son mandat prendra fin le 8 août 2006.

Luxembourg, le 9 août 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073421.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

RONNDRIESCH 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue R. Stümper.
R. C. Luxembourg B 75.770.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2005 que:

- Monsieur Jacques Wolter, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été élu Administrateur pour une durée de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Joseph Dostert, Administrateur démissionnaire.

que:

- Monsieur Aloyse Wagner, Maître-électricien, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé Administrateur-délégué,

et que:

- l'adresse du siège social a été transférée du 106, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg au 9, rue R. Stümper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073432.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

STATIONERY PRODUCTS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 109.104.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 août 2005 que GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social à c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA02109, U.S.A., a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à ADVENT STATIONERY (CAYMAN) LIMITED, une limited liability company constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée, Stationery Products, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont toutes détenues par ADVENT STATIONERY (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Total: cinq cents (500) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

STATIONERY PRODUCTS

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073371.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

SFX SC, Société Civile.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg E322.

L'assemblée Générale des actionnaires s'est réunie ce jour et a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la Société de 4/6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073488.3/1051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CitiMoney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.113.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 5 août 2005 à 15.00 heures au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Jay Gerken (Président) au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Madame Ursula Schliessler au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Simon Airey au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Philip W. Heston au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.
- L'Assemblée des Actionnaires a renouvelé les pouvoirs de Monsieur John Alldis et de Madame Ursula Schliessler afin de signer seul en qualité de représentants du Conseil d'Administration / de la société de gestion dans le cadre de la gestion journalière de la société.
- KPMG AUDIT ont été élus en qualité de «Réviseur d'Entreprises agréé» pour l'année comptable commençant le 1^{er} avril 2005.

Pour le compte de CitiMoney S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Beelen

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02748. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073386.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

CITI FCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.121.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 5 août 2005 à 11.00 heures au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Jay Gerken (Président) au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Madame Ursula Schliessler au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Simon Airey au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Philip W. Heston au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

L'Assemblée des Actionnaires a renouvelé les pouvoirs de Monsieur John Alldis et de Madame Ursula Schliessler afin de signer seul en qualité de représentants du Conseil d'Administration / de la société de gestion dans le cadre de la gestion journalière de la société.

- KPMG AUDIT ont été élus en qualité de «Réviseur d'Entreprises agréé» pour l'année comptable commençant le 1^{er} avril 2005.

Pour le compte de CITI FCP S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Beelen

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02751. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073387.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

**SHKM S.A., Société Anonyme,
(anc. ACTARIS EXPANSION 2 S.A.).**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 109.544.

In the year two thousand and five, on the twenty-eight of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of ACTARIS EXPANSION 2 S.A., a public limited liability company, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on the thirtieth of June 2005, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is chaired by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decrease of the nominal value of the Company's shares from one hundred Euro (EUR 100.-) each to two Euro (EUR 2.-) each, replacement of each existing share of one hundred Euro (EUR 100.-) by fifty (50) shares of two Euro (EUR 2.-) and corresponding amendment of the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 5. First Paragraph:** The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up.»

2) Change of the Company's name from ACTARIS EXPANSION 2 S.A. into SHKM S.A. and corresponding amendment of Article 1 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of SHKM S.A.»

3) Replacement of ERNST & YOUNG S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg by FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 42.230 and having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, as statutory auditor of the Company with immediate effect.

4) Capital increase to the extent of ten million one hundred forty-one thousand ninety-eight Euro (EUR 10,141,098.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to ten million one hundred seventy-two thousand ninety-eight Euro (EUR 10,172,098.-) by the creation and issue of five million seventy thousand five hundred forty-nine (5,070,549) shares of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up (the «New Shares») and having the same rights and restrictions than the existing shares.

5) Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right to the New Shares.

6) Subscription and full payment of all New Shares, by contribution in kind in the total value of ten million one hundred forty-one thousand one hundred ninety-six Euro and ninety cents (EUR 10,141,196.90), consisting of a total contribution of five hundred eighty thousand one hundred sixty (580.160) Class A shares of ACTARIS EXPANSION S.A. (formerly ACTARIS EXPANSION S.C.A.), a public limited liability company («société anonyme») incorporated on July 17, 2003 under the legal form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B 95.102 and whose legal form has been converted into the form of a public limited liability company on July 21, 2005.

7) Allocation of the excess contribution of ninety-eight Euro and ninety cents (EUR 98.90) to the Company's legal reserve.

8) Capital decrease to the extent of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) in order to decrease it from its present amount of ten million one hundred seventy-two thousand ninety-eight Euro (EUR 10,172,098.-) to ten million one hundred forty-one thousand ninety-eight Euro (EUR 10,141,098.-) by cancellation of fifteen thousand five hundred (15,500) shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, representing the initial share capital and reimbursement of the corresponding amount to the initial shareholders.

9) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to decrease the nominal value of the Company's shares from one hundred Euro (EUR 100.-) each to two Euro (EUR 2.-) each, to replace each existing share of one hundred Euro (EUR 100.-) by fifty (50) shares of two Euro (EUR 2.-) and to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 5. First Paragraph:** The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up.»

Second resolution

The shareholders resolved to change the Company's name from ACTARIS EXPANSION 2 S.A. into SHKM S.A. and to amend Article 1 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of SHKM S.A.»

Third resolution

The shareholders resolved to replace ERNST & YOUNG S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg by FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 42.230 and having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, as statutory auditor of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital to the extent of ten million one hundred forty-one thousand ninety-eight Euro (EUR 10,141,098.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to ten million one hundred seventy-two thousand ninety-eight Euro (EUR 10,172,098.-) by the creation and issue of five million seventy thousand five hundred forty-nine (5,070,549) new shares of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up (the «New Shares») and having the same rights and restrictions than the existing shares.

Fifth resolution

The shareholders resolved to waive to their preferential subscription right to the New Shares.

Sixth resolution

The shareholders resolved to agree to the subscription and full payment of the five million seventy thousand five hundred forty-nine (5,070,549) New Shares, by contribution in kind in the total value of ten million one hundred forty-one thousand one hundred ninety-six Euro and ninety cents (EUR 10,141,196.90), consisting of a total contribution of five hundred eighty thousand one hundred sixty (580,160) Class A shares of ACTARIS EXPANSION S.A. prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the persons listed below (the «Subscribers»), all here represented by Stephanie Colson, pre-named, by virtue of seventy-seven (77) proxies. The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Subscribers, through their proxyholder, declared to subscribe to the five million seventy thousand five hundred forty-nine (5,070,549) New Shares as listed hereafter and fully pay them up in their nominal value by contribution in kind of the number of shares of ACTARIS EXPANSION S.A. listed herebelow, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of ten million one hundred forty-one thousand one hundred ninety-six Euro ninety cent (EUR 10,141,196.90).

Subscribers	Number of shares contributed	Total value	Number of New Shares	Nominal value
Mr Kevin Askew, residing at Jarrah, High Street, Ufford, Woodbridge, Suffolk IP136EQ, England	6,231	108,917.88	54,458	108,916
Mr José Luis Barcena, residing at Bruc 107 - 8 ^o - 3 ^a , 08009 Barcelona, Spain	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Roland Baudinet, residing at 75, rue Saint Charles, 75015 Paris, France	1,246	21,780.08	10,890	21,780
Mr Istvan Biro, residing at 2/a Ligeti Juliska, 2100 Gödöllő, Hungary	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Giuseppe Bonazzi, residing at Via De Nicola 16, 20046 Biassono (MI), Italy	7,782	136,029.35	68,014	136,028
Mrs. Florance Boninsegna, residing at 34, rue Edouard Branly, 78220 Viroflay, France	6,231	108,917.88	54,458	108,916
Mr Philippe Bonnard, residing at 50, rue Pergolèse, 75016 Paris, France	13,369	233,690.12	116,845	233,690
Mr Rémy Brill, residing at 7, les prairies, 67370 Berstett, France	15,165	265,084.19	132,542	265,084
Mr Hervé Brochette, residing at Les Chancerons, 71960 Vergisson, France	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Jean-François Brun, residing at 33, route de la Papeterie, 86130 St Georges les Baillargeaux, France	9,727	170,027.96	85,013	170,026
Mr Nigel Butcher, residing at 53 High Road East, Felixstowe, Suffolk, IP11 9JS, UK	10,376	181,372.48	90,686	181,372
Mr Gustavo Civantos, residing at Av. Europa, 3 Ap 7, 08850 Gava, Barcelona, Spain	7,782	136,029.35	68,014	136,028
Mr Georges Daenuwy, residing at Jalan Lingga 245 Block-G, Cinere Estate, Jakarta Selatan, Indonesia	3,116	54,467.69	27,233	54,466
Mr Guillaume du Bessey de Contenson, residing at Heinrich-Weitz-Strasse 1, D-76228 Karlsruhe, Germany	12,969	226,698.12	113,349	226,698
PARITEX HOLDING S.A., with registered office at 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg	58,975	1,030,882.39	515,441	1,030,882
Mr Thierry de Miranda, residing at 94, avenue Leo Errera, 1180 Uccle, Belgium	58,975	1,030,882.39	515,441	1,030,882
Mr Stefan Feller, residing at Esslinger-Strasse 11, 76228 Karlsruhe, Germany	2,866	50,097.68	25,048	50,096
Mr Yvon Fichen, residing at 3, rue Friant, Esc. C, 75014 Paris, France	3,116	54,467.69	27,233	54,466
Mr Carlos García, residing at 363 Chemin des Vignes, 71850 Charnay les Macon, France	6,485	113,357.81	56,678	113,356

Mr German Garrido, residing at Burriac 5, Urbanización Sant Crist, 08348 Cabrils, Barcelona, Spain	3,427	59,903.96	29,951	59,902
Mr Jean-Jacques Gautier, residing at 188, rue d'Estienne d'Orves, 91370 Verrières le Buisson, France	15,955	278,893.40	139,446	278,892
Mr Olivier Genelot, residing at 725 General Freire, La Cisterna, Santiago de Chile, Chile	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr José Luis Sande Goiriz, residing at Rua Fialho de Almeida, n° 144, Jardim Nossa Senhora Auxiliadora, 13075-285 - Campinas - SP- Brazil	3,116	54,467.69	27,233	54,466
Mr Mark Gowers, residing at Gweedore, 1 Park Lane, Kirton, Ipswich, Suffolk, IP10 0QB -England	12,969	226,698.12	113,349	226,698
Mr William Hosono, residing at Actaris - PT. Mecoindo, Setiabudi Atrium, 2nd Floor, Suite 202A, Jl. H.R. Rasuna Said, Kav.62, Jakarta 12920, Indonesia	3,739	65,357.71	32,678	65,356
Mr Bertrand Huang, residing at Chongqing Actaris Measurement Instrument Co. LTD., No.4, Dian Ce-Cun, Guan Yinqiao, Jiangbei District Chongqing, China, Post Code: 400020	3,116	54,467.69	27,233	54,466
Mr Ad Huijps, residing at Beeklaan 7, 4724 BM Wouw, the Netherlands	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Daniel Kriner, residing at Rua Maria Adame Pattaro 495, casa 2, Condominio Quinta do Bosque, Barao Geraldo, Campinas, SP, Brasil, ZIP: 13084-630.	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Christian Kubitzka, residing at 21 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Marc Lippmann, residing at 50, rue Cortambert, 75116 Paris, France	6,231	108,917.88	54,458	108,916
Mr Mathias Martin, residing at 353, rue de Poissy, . 78670 Villennes sur Seine, France	8,430	147,356.40	73,678	147,356
Mr Pascal Michaudel, residing at 7, Impasse de Pen Ar Ran, 44420 Piriac sur Mer, France	6,744	117,885.12	58,942	117,884
Mr Olivier Nahon, residing at 28, avenue de la Division Leclerc, 92320 Chatillon, France	8,430	147,356.40	73,678	147,356
Mr Michael Ohana, residing at 5, rue Philibert Delorme, 75017 Paris, France.	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Pei Wah Shak, residing at Metertek Sdn Bhd, No. 4, Jalan 25/124, 40400 Shah Alam, Selangor, Malaysia.	8,430	147,356.40	73,678	147,356
Mr Fernando Perches, residing at Rua Copaiba, . . . 235, Alphaville, Campinas, São Paulo, Brazil, ZIP code: 13098-347	6,485	113,357.81	56,678	113,356
Mr Jean-Paul Picques, residing at 133, boulevard Pommery, 51100 Reims, France . . .	3,116	54,467.69	27,233	54,466
Mr Marcel Régnier, residing at 1, Chemin de Coquerieux, 69480 Anse, France . . .	43,441	759,348.69	379,674	759,348
Mr Rob Rickard, residing at Ljungvagen 13, Stocksund 18279, Sweden	12,969	226,698.12	113,349	226,698
Mr Luis Rossi, residing at Cuba 2125, 7°, C1428AEG - Buenos Aires, Argentina	2,492	43,560.17	21,780	43,560
Mr Chris Saunders, residing at Shrubbery Farm, Charsfield, Woodbridge, IP13 7PS, UK6.231.	26,591	464,810.68	232,405	464,810
Mrs. Isabelle Sevegrand, residing at 44 Grand-rue, 86000 Poitiers, France	6,231	108,917.88	54,458	108,916

Mr Patrick Siedel, residing at 7, rue du Docteur Luling, 51140 Jonchery / Vesle, France	7,782	136,029.35	68,014	136,028
Mrs. Emmanuelle Stofati, residing at 3, rue du General Grossetti, 75016 Paris, France	3,739	65,357.71	32,678	65,356
Mr Chuck Strawn, residing at 103 Blue Heron Ct., Greenwood, SC 29646, USA	12,969	226,698.12	113,349	226,698
Mr Colin Waslby, residing at 1326, route de Grande Charriere, 71000 Loché, France	3,739	65,357.71	32,678	65,356
Mr Claus Peter Weide, residing at Tannenweg 28B, 22415 Hamburg, Germany	4,362	76,247.75	38,123	76,246
Mrs. Baerbel Wouters, residing at Via XXV Aprile, 31, 20018 Sedriano (MI), Italy	3,116	54,467.69	27,233	54,466
Mr Klaus Zinnitsch, residing at Freiheitstrasse 18A, D-75045 Walzbachtal, Germany.	2,865	50,080.20	25,040	50,080
Mr Riccardo Boido, residing at Fraser Suites #08-04, 491A River Valley Rd, Singapore 248372, Singapore.	1,835	32,075.80	16,037	32,074
Mr Andrew Carver, residing at Spoecker Weg 50, Linkenheim, D-76351, Germany	1,835	32,075.80	16,037	32,074
Mr Pierre Chiotti, residing at 123, avenue du Bois de Verrières, 92160 Antony, France	2,910	50,866.80	25,433	50,866
Mr Pieter Coetzee, residing at 7 Genl Wynand Malan Street, Welgelegen 7500 Western Cape, South Africa	1,835	32,075.80	16,037	32,074
Mrs. Maritza Cortes, residing at Via Regina N° 6554, La Reina, Santiago, Chile	1,225	21,413	10,706	21,412
Mr Gerlof Dijkstra, residing at 46, rue Charles de Gaulle, 78860 Saint Nom la Bretèche, France.	3,063	53,541.25	26,770	53,540
Mr Xavier Fontquerni, residing at 16, rue Chauvelot, 75015 Paris, France	1,225	21,413	10,706	21,412
Mr Graham Fothergill, residing at 7 Dulwich Close, Sale, Cheshire, M33 4ZP, England	4,360	76,212.80	38,106	76,212
Mr Reinhard Holst, residing at Dornbreite 7 K, 23556 Lübeck, Germany	1,835	32,075.80	16,037	32,074
Mr Philippe Janet, residing at 11, route de la Gannerie, 86170 Cisse, France	6,171	107,869.09	53,934	107,868
Mr Joachim Klute, residing at Am Werksberg 56, 49086 Osnabrück, Germany.	18,362	320,967.75	160,483	320,966
Mr Jee C Lee, residing at 11, Jalan SS22A/5, Damansara Jaya, P.J. 47400, Selangor, Malaysia.	1,836	32,093.28	16,046	32,092
Mr Dominique Lerouge, residing at 660, route des Vignobles, 71680 Creches sur Saône, France.	1,836	32,093.28	16,046	32,092
Mr Adelio Oliveira, residing at Adélio da Costa Oliveira, Rua das Sencadas, N° 45, 4490-066 Aver-O-Mar, Portugal	1,836	32,093.28	16,046	32,092
Mr Eric Scheepers, residing at 69 chemin du Croly, 1430 Quenast - Rebecq, Belgique	1,836	32,093.28	16,046	32,092
Mr Chris Shelley, residing at 32 Garrod Approach, Melton Park Woodbridge, Suffolk, UK IP12 1TD.	6,197	108,323.57	54,161	108,322
Mr Robert Sinclair, residing at 978 Lakeway CT. Union, KY USA 41091	6,924	121,031.50	60,515	121,030
Mr Tony Spiritoso, residing at 508 Wessex Lane, Walton, KY 41094 USA.	3,462	60,515.77	30,257	60,514

Mr Gavin van Tonder, residing at 2 Jalan Setiakasih Sembilan, Bukit Damansara, Kuala Lumpur, 50490, Malaysia	2,451	42,843.49	21,421	42,842
Mr Christophe Viarnaud, residing at 42, Keurboom Crescent, 7500 Platteklouf, Cape Town South Africa	1,835	32,075.80	16,037	32,074
Mr Carlos Bibi, residing at Place Albert Leemans 2, 1050-Ixelles, Belgique	843	14,735.65	7,367	14,734
Mrs. Caroline Celle, residing at 130 Résidence Elysée II, 78170 La Celle Saint Cloud, France	843	14,735.65	7,367	14,734
Mr Charara Muness, residing at The Spring No. 6, Street 8, House No. 6, Dubai, United Arab Emirates	2,525	44,137	22,068	44,136
Mr Farid Al Khoury, residing at Villa 58, Gate 176, Jannusan Avenue, Jannusan 502, Bahrain	1,682	29,401.36	14,700	29,400
Mr Bapna Pramod, residing at 5465 1st Floor, Greater Kailash - II New Dehli 110 048, India	786	13,739.29	6,869	13,738
Mr Werner Paech, residing at Alter Kamp 5, D-31863 Coppenbrügge	1,683	29,418.84	14,709	29,418
Mr Maxime Nevoline, residing at 17-23, Taganskaya Str., 109147 Moscow, Russia	1,031	18,021.88	9,010	18,020
Mr Mamadou Goumble, residing at 13, rue Pipien, 91160 Longjumeau, France	1,123	19,630.04	9,815	19,630
Total	580,160	10,141,196.90	5,070,549	10,141,098

The total value of the contribution in kind is declared by the Subscribers to be of ten million one hundred forty-one thousand one hundred ninety-six Euro and ninety cents (EUR 10,141,196.90), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

ERNST & YOUNG S.A.

Prementioned report, being initialed ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Acceptance by the board of directors of the company

Thereupon intervenes the board of directors of the Company, here represented by Ms. Stephanie Colson, prenamed, by virtue of a proxy given by a board resolution of July 27, 2005, which will remain annexed hereto.

The board of directors, through its proxyholder, expressly defines the description of the contribution in kind and their valuation, and agrees with the effective transfer of the shares of ACTARIS EXPANSION S.A. and confirms the validity of the subscription and payment.

Seventh resolution

The existing shareholders and the new shareholders resolved to allocate the excess contribution of ninety-eight Euro and ninety cents (EUR 98.90) to the Company's legal reserve.

Eighth resolution

The existing shareholders and the new shareholders resolved to decrease the corporate capital to the extent of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) in order to decrease it from its present amount of ten million one hundred seventy-two thousand ninety-eight Euro (EUR 10,172,098.-) to ten million one hundred forty-one thousand ninety-eight Euro (EUR 10,141,098.-) by cancellation of fifteen thousand five hundred (15,500) shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, representing the initial share capital and reimbursement of the corresponding amount to the initial shareholders and to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 5. First Paragraph:** The corporate capital is set at ten million one hundred forty-one thousand ninety-eight Euro (EUR 10,141,098.-) represented by five million seventy thousand five hundred forty-nine (5,070,549) shares of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up.»

Variable rate capital tax exemption request

Through this contribution in kind, the Company being a Luxembourg resident company increased its participation in ACTARIS EXPANSION S.A. (a Luxembourg resident company) from 66.3% to 100%. The Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 concerning the capital tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACTARIS EXPANSION 2 S.A., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 30 juin 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie Colson, employée avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à deux euros (EUR 2,-) chacune, remplacement de chaque action actuelle de cent euros par cinquante (50) actions de deux euros et subséquente modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier Paragraphe:** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées intégralement.»

2. Changement du nom de la Société de ACTARIS EXPANSION 2 S.A. en SHKM S.A. et conséquente modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHKM S.A.»

3. Remplacement de ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg par FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 et ayant son siège social au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

4. Augmentation du capital d'un montant de dix millions cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.141.098,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de dix millions cent soixante-douze mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.172.098,-) par la création et l'émission de cinq millions soixante-dix mille cinq cent quarante-neuf (5.070.549) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées intégralement (le «Nouvelles Actions») ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5. Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentielle aux Nouvelles Actions.

6. Souscription et entière libération de toutes les Nouvelles Actions, par contribution en espèce de dix million cent quarante et un mille cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 10.141.196,90,-), représentant l'apport total de cinq cent quatre-vingt mille cent soixante (580.160) actions de la Classe A de ACTARIS EXPANSION S.A. (anciennement ACTARIS EXPANSION S.C.A.), une société anonyme constituée le 17 juillet 2003 sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.102, et dont la forme juridique a été convertie en société anonyme le 21 juin 2005.

7. Allocation de l'excès d'apport de quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt dix cent (EUR 98,90) à la réserve légale de la Société.

8. Réduction du capital social du montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions cent soixante-douze mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.172.098,-) au montant de dix mil-

lions cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.141.098,-) par annulation de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant le capital initial et remboursement du montant correspondant aux actionnaires initiaux.

9. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'accepter la réduction de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à deux euros (EUR 2,-) chacune, le remplacement de chaque action existante de cent Euro (EUR 100,-) par cinquante (50) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune et la subséquente modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier Paragraphe:** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées intégralement.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de changer le nom de la Société de ACTARIS EXPANSION 2 S.A. en SHKM S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHKM S.A.».

Troisième résolution

Les actionnaires décident de remplacer ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg par FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 et ayant son siège social au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital d'un montant de dix millions cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.141.098,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de dix millions cent soixante-douze mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.172.098,-) par la création et l'émission de cinq millions soixante-dix mille cent quarante neuf (5.070.549) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées intégralement (le «Nouvelles Actions») ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de renoncer à leur droit de souscription préférentielle aux Nouvelles Actions.

Sixième résolution

Les actionnaires décident d'accepter la souscription et le paiement des cinq millions soixante-dix mille cent quarante neuf (5.070.549) Nouvelles Actions, par un apport en nature d'une valeur totale de dix millions cent quarante et un mille cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix cent (EUR 10.141.196,90), représentant l'apport total de cinq cent quatre-vingt mille cent soixante (580.160) actions de Classe A de ACTARIS EXPANSION S.A. précitée.

Intervention - Subscription - Payement

Sont ensuite intervenus aux présentes les personnes mentionnées ci-dessous (les «Souscripteurs»), représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, prénommée, en vertu de soixante dix-sept (77) procurations, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les Souscripteurs, par l'intermédiaire de leur mandataire, déclarent souscrire aux cinq millions soixante dix mille cinq cent quarante-neuf (5.070.549) Nouvelles Actions mentionnées ci-dessous et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature du nombre d'actions d'ACTARIS EXPANSION S.A. mentionné ci-dessous qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de dix millions cent quarante et un mille cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix cent (EUR 10.141.196,90).

Souscripteurs	Nombre d'actions apportées	Valeur totale	Nombre de Nouvelles Actions	Valeur nominale
M. Kevin Askew, résidant à Jarrah, High Street, Ufford, Woodbridge, Suffolk IP13 6EQ, England.	6.231	108.917,88	54.458	108.916
M. José Luis Barcena, résidant à Bruc 107 - 8 ^o - 3 ^a , 08009 Barcelona, Spain	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Roland Baudinet, résidant au 75, rue Saint Charles, 75015 Paris, France.	1.246	21.780,08	10.890	21.780
M. Istvan Biro, résidant au 2/a Ligeti Juliska, 2100 Gödöllő, Hungary	6.485	113.357,81	56.678	113.356

M. Giuseppe Bonazzi, résidant à Via De Nicola 16, 20046 Biassono (MI), Italy	7.782	136.029,35	68.014	136.028
Mme Florance Boninsegna, résidant au 34, rue Edouard Branly, 78220 Viroflay, France	6.231	108.917,88	54.458	108.916
M. Philippe Bonnard, résidant au 50, rue Pergolèse, 75016 Paris, France	13.369	233.690,12	116.845	233.690
M. Rémy Brill, résidant à 7, les prairies, 67370 Berstett, France	15.165	265.084,19	132.542	265.084
M. Hervé Brochette, résidant à Les Chancerons, 71960 Vergisson, France	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Jean-François Brun, résidant au 33, route de la Papeterie, 86130 St Georges les Baillargeaux, France	9.727	170.027,96	85.013	170.026
M. Nigel Butcher, résidant au 53 High Road East, Felixstowe, Suffolk, IP11 9JS, UK	10.376	181.372,48	90.686	181.372
M. Gustavo Civantos, résidant à Av. Europa, 3 Ap 7, 08850 Gava, Barcelona, Spain	7.782	136.029,35	68.014	136.028
M. Georges Daenuwy, résidant à Jalan Lingga 245 Block-G, Cinere Estate, Jakarta Selatan, Indonesia	3.116	54.467,69	27.233	54.466
M. Guillaume du Bessey de Contenson, résidant à Heinrich-Weitz-Strasse 1, D-76228 Karlsruhe, Germany	12.969	226.698,12	113.349	226.698
PARITEX HOLDING S.A. ayant son siège social au 23, avenue Monterrey, L-2086 Luxembourg, Luxembourg	58.975	1.030.882,39	515.441	1.030.882
M. Thierry de Miranda, résidant au 94, avenue Leo Errera, 1180 Uccle, Belgium.	58.975	1.030.882,39	515.441	1.030.882
M. Stefan Feller, résidant à Esslinger-Strasse 11, 76228 Karlsruhe, Germany	2.866	50.097,68	25.048	50.096
M. Yvon Fichen, résidant au 3, rue Friant, Esc. C, 75014 Paris, France	3.116	54.467,69	27.233	54.466
M. Carlos García, résidant au 363 Chemin des Vignes, 71850 Charnay les Macon, France	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. German Garrido, résidant à Burriac 5, Urbanización Sant Crist, 08348 Cabrils, Barcelona, Spain	3.427	59.903,96	29.951	59.902
M. Jean-Jacques Gautier, résidant au 188, rue d'Estienne d'Orves, 91370 Verrières le Buisson, France.	15.955	278.893,40	139.446	278.892
M. Olivier Genelot, résidant au 725 General Freire, La Cisterna, Santiago de Chile, Chile	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. José Luis Sande Goiriz, résidant à Rua Fialho de Almeida, n° 144, Jardim Nossa Senhora Auxiliadora, 13075-285 - Campinas - SP-Brazil	3.116	54.467,69	27.233	54.466
M. Mark Gowers, résidant à Gweedore, 1 Park Lane, Kirton, Ipswich, Suffolk, IP10 0QB - England	12.969	226.698,12	113.349	226.698
M. William Hosono, résidant à Actaris - PT. Mecoindo, Setiabudi Atrium, 2nd Floor, Suite 202A, Jl. H.R. Rasuna Said, Kav.62, Jakarta 12920, Indonesia	3.739	65.357,71	32.678	65.356
M. Bertrand Huang, résidant à Chongqing Actaris Measurement Instrument CO. LTD., No. 4, Dian Ce-Cun, Guan Yinqiao, Jiangbei District Chongqing, China, Post Code: 400020	3.116	54.467,69	27.233	54.466

M. Ad Huijps, résidant à Beeklaan 7, 4724 BM Wouw, the Netherlands.	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Daniel Kriner, résidant à Rua Maria Adame Pattaro 495, casa 2, Condomínio Quinta do Bosque, Barao Geraldo, Campinas, SP, Brasil, ZIP: 13084-630.	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Christian Kubitza, résidant au 21 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Marc Lippmann, résidant au 50, rue Cortambert, 75116 Paris, France	6.231	108.917,88	54.458	108.916
M. Mathias Martin, résidant au 353, rue de Poissy, 78670 Villennes sur Seine, France	8.430	147.356,40	73.678	147.356
M. Pascal Michaudel, résidant au 7, Impasse de Pen Ar Ran, 44420 Piriac sur Mer, France	6.744	117.885,12	58.942	117.884
M. Olivier Nahon, résidant au 28, avenue de la Division Leclerc, 92320 Chatillon, France	8.430	147.356,40	73.678	147.356
M. Michael Ohana, résidant au 5, rue Philibert Delorme, 75017 Paris, France	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Pei Wah Shak, résidant à Metertek Sdn Bhd, No. 4, Jalan 25/124, 40400 Shah Alam, Selangor, Malaysia.	8.430	147.356,40	73.678	147.356
M. Fernando Perches, résidant à Rua Copaíba, 235, Alphaville, Campinas, São Paulo, Brazil, ZIP code: 13098-347	6.485	113.357,81	56.678	113.356
M. Jean-Paul Picques, résidant au 133, boulevard Pommery, 51100 Reims, France	3.116	54.467,69	27.233	54.466
M. Marcel Régnier, résidant au 1, Chemin de Coquerieux, 69480 Anse, France.	43.441	759.348,69	379.674	759.348
M. Rob Rickard, résidant au Ljungvagen 13, Stocksund 18279, Sweden	12.969	226.698,12	113.349	226.698
M. Luis Rossi, résidant à Cuba 2125, 7°, C1428AEG - Buenos Aires, Argentina.	2.492	43.560,17	21.780	43.560
M. Chris Saunders, résidant à Shrubbery Farm, Charsfield, Woodbridge, IP13 7PS, UK6.231.	26.591	464.810,68	232.405	464.810
Mme Isabelle Sevegrand, résidant au 44 Grand-rue, 86000 Poitiers, France	6.231	108.917,88	54.458	108.916
M. Patrick Siedel, résidant au 7, rue du Docteur Luling, 51140 Jonchery / Vesle, France.	7.782	136.029,35	68.014	136.028
Mme Emmanuelle Stofati, résidant au 3, rue du General Grossetti, 75016 Paris, France.	3.739	65.357,71	32.678	65.356
M. Chuck Strawn, résidant au 103 Blue Heron Ct., Greenwood, SC 29646, USA.	12.969	226.698,12	113.349	226.698
M. Colin Waslby, résidant au 1326, route de Grande Charriere, 71000 Loché, France.	3.739	65.357,71	32.678	65.356
M. Claus Peter Weide, résidant à Tannenweg 28B, 22415 Hamburg, Germany.	4.362	76.247,75	38.123	76.246
Mme Baerbel Wouters, résidant à Via XXV Aprile, 31, 20018 Sedriano (MI), Italy.	3.116	54.467,69	27.233	54.466
M. Klaus Zinnitsch, résidant à Freiheitstrasse 18A, D-75045 Walzbachtal, Germany.	2.865	50.080,20	25.040	50.080
M. Riccardo Boido, résidant à Fraser Suites #08-04, 491A River Valley Rd, Singapore 248372, Singapore	1.835	32.075,80	16.037	32.074
M. Andrew Carver, résidant à Spoecker Weg 50, Linkenheim, D-76351, Germany.	1.835	32.075,80	16.037	32.074
M. Pierre Chiotti, résidant au 123, avenue du Bois de Verrières, 92160 Antony, France	2.910	50.866,80	25.433	50.866

M. Pieter Coetzee, résidant au 7 Genl Wynand Malan Street, Welgelegen 7500 Western Cape, South Africa	1.835	32.075,80	16.037	32.074
Mme Maritza Cortes, résidant à Via Regina N° 6554, La Reina, Santiago, Chile	1.225	21.413	10.706	21.412
M. Gerlof Dijkstra, résidant au 46, rue Charles de Gaulle, 78860 Saint Nom la Bretèche, France	3.063	53.541,25	26.770	53.540
M. Xavier Fontquerni, résidant au 16, rue Chauvelot, 75015 Paris, France	1.225	21.413	10.706	21.412
M. Graham Fothergill, résidant au 7 Dulwich Close, Sale, Cheshire, M33 4ZP, England	4.360	76.212,80	38.106	76.212
M. Reinhard Holst, résidant à Dornbreite 7 K, 23556 Lübeck, Germany	1.835	32.075,80	16.037	32.074
M. Philippe Janet, résidant au 11, route de la Gannerie, 86170 Cisse, France	6.171	107.869,09	53.934	107.868
M. Joachim Klute, résidant au Am Werksberg 56, 49086 Osnabrück, Germany.	18.362	320.967,75	160.483	320.966
M. Jee C Lee, résidant au 11, Jalan SS22A/5, Damansara Jaya, P.J. 47400, Selangor, Malaysia	1.836	32.093,28	16.046	32.092
M. Dominique Lerouge, résidant au 660, route des Vignobles, 71680 Creches sur Saône, France.	1.836	32.093,28	16.046	32.092
M. Adelio Oliveira, résidant à Adélio da Costa Oliveira, Rua das Sencadas, N° 45, 4490-066 Aver-O-Mar, Portugal	1.836	32.093,28	16.046	32.092
M. Eric Scheepers, résidant au 69 chemin du Croly, 1430 Quenast - Rebecq, Belgique	1.836	32.093,28	16.046	32.092
M. Chris Shelley, résidant au 32 Garrod Approach, Melton Park Woodbridge, Suffolk, UK IP12 1TD	6.197	108.323,57	54.161	108.322
M. Robert Sinclair, résidant au 978 Lakeway CT. Union, KY USA 41091	6.924	121.031,50	60.515	121.030
M. Tony Spiritoso, résidant au 508 Wessex Lane, Walton, KY 41094 USA	3.462	60.515,77	30.257	60.514
M. Gavin van Tonder, résidant au 2 Jalan Setiakasih Sembilan, Bukit Damansara, Kuala Lumpur, 50490, Malaysia	2.451	42.843,49	21.421	42.842
M. Christophe Viarnaud, résidant au 42, Keurboom Crescent, 7500 Platteklouf, Cape Town South Africa	1.835	32.075,80	16.037	32.074
M. Carlos Bibi, résidant à Place Albert Leemans 2, 1050-Ixelles, Belgique	843	14.735,65	7.367	14.734
Mme Caroline Celle, résidant au 130 Résidence Elysée II, 78170 La Celle Saint Cloud, France	843	14.735,65	7.367	14.734
M. Charara Muness, résidant à The Spring No. 6, Street 8, House No. 6, Dubai, United Arab Emirates.	2.525	44.137	22.068	44.136
M. Farid Al Khoury, résidant à Villa 58, Gate 176, Jannusan Avenue, Jannusan 502, Bahrain	1.682	29.401,36	14.700	29.400
M. Bapna Pramod, résidant à 5465 1st Floor, Greater Kailash - II New Dehli 110 048, India .	786	13.739,29	6.869	13.738
M. Werner Paech, résidant à Alter Kamp 5, D-31863 Coppelnbrügge, Germany	1.683	29.418,84	14.709	29.418
M. Maxime Nevoline, résidant au 17-23, Taganskaya Str., 109147 Moscow, Russia	1.031	18.021,88	9.010	18.020
M. Mamadou Goumble, résidant au 13, rue Pipien, 91160 Longjumeau, France	1.123	19.630,04	9.815	19.630
Total	580.160	10.141.196,90	5.070.549	10.141.098

La valeur totale de l'apport en nature, que réalisent les Souscripteurs est déclarée être de dix millions cent quarante et un mille cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 10.141.196,90) et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre.»

ERNST & YOUNG S.A.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Acceptation par le conseil d'administration de la société

Est alors intervenu le Conseil d'Administration de la Société, ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Colson, pré-nommée, en vertu d'une procuration donnée par une résolution du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2005 qui restera annexée à la présente.

Le Conseil d'Administration, représenté par son mandataire, a expressément défini la description de l'apport en nature et son évaluation et marque son accord sur le transfert de la propriété d'ACTARIS EXPANSION S.A. et confirme la validité des souscriptions et libération.

Septième résolution

Les actionnaires existants et les nouveaux actionnaires décident d'allouer l'excès d'apport de quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 98,90) à la réserve légale de la Société.

Huitième résolution

Les actionnaires existants et les nouveaux actionnaires décident de réduire le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix million cent soixante-douze mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.172.098,-) au montant de dix million cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.141.098,-) par l'annulation de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant le capital social initial et le remboursement du montant correspondant aux actionnaires initiaux et la modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier Paragraphe:** Le capital social est fixé à dix millions cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 10.141.098,-) représenté par cinq millions soixante-dix mille cinq cent quarante-neuf (5.070.549) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, libérées intégralement.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Par cette apport en nature, la Société étant une société résidente au Luxembourg, augmente sa participation dans ACTARIS EXPANSION S.A. (société résidente au Luxembourg) de 63,3% à 100%. La Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'exemption du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Colson, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

J. Elvinger.

(075400.3/211/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.